

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
en application de l'article L2313-1 du CGCT**

**I. LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

Ils respectent les principes budgétaires suivants :

- L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : il commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Un budget est voté par année mais le Conseil Municipal peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives. Le budget est exécuté dans l'année.
- L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges.
- Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la commune.

Le Compte Administratif 2018 a été approuvé le 12 mars 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au Secrétariat de la Mairie aux heures de permanence.

**II. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

**A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1. LES RECETTES**

Les recettes de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	2 920.66
Produits des services	44 360.50
Impôts et taxes	266 701.00
Dotations subventions et participations	206 802.48
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles et autres)	39 556.72
Produits exceptionnels	3 081.92
<b>TOTAL</b>	<b>563 423.28</b>

- Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunérations du personnel communal (arrêts de travail ...)
- Les produits des services correspondent à : la facturation de la cantine et garderie, la location de la vaisselle de la salle des fêtes, les concessions dans les cimetières, la vente de récolte et la redevance d'occupation publique France Télécom, le remboursement par la régie de transports des salaires du chauffeur du car scolaire, la participation aux charges des locataires
- Les Impôts et taxes correspondent aux contributions directes, à la CVAE, au fond national de péréquation, aux droits de mutation, aux droits de place.
- Les autres produits courants sont les locations de la salle polyvalente, les loyers des locataires, et l'électricité suite à l'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.
- Les produits exceptionnels correspondent aux remboursements des frais occasionnés par des sinistres par les assurances.

## 2. LES DEPENSES.

Les dépenses de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Charges à caractère général	155 269.32
Charges de personnel	172 612.29
Atténuations de produits	25 701.00
Autres charges de gestion courante	79 139.83
Charges financières	19 744.34
Charges exceptionnelles	645.16
<b>TOTAL</b>	<b>453 111.94</b>

- Les charges à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux (eau, électricité, entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel, la maintenance et location des matériels, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les fournitures administratives et scolaires, les taxes foncières, la fourniture des repas de la cantine, les fêtes et cérémonies...)
- Les charges de personnel correspondent aux salaires + charges sociales salariés + charges sociales employeur. Elles varient suivant les besoins de recrutement pour remplacement d'agents en congés annuels ou congés maladie et suivant les augmentations indiciaires.
- Les atténuations de produits correspondent au reversement du FNGIR
- Les autres charges de gestion courante sont les participations aux organismes de regroupement. (Service incendie, subventions aux associations et au CCAS, les participations aux SIVOSS (collège et Sivos des vergers de Caux pour l'école) et les indemnités des élus.
- les charges financières sont les intérêts des emprunts (la partie « capital » se trouve en section d'investissement)
- Les charges exceptionnelles correspondent le plus souvent à des réductions de titres (annulation ou réduction de frais réclamés)
- les opérations d'ordres sont des transferts comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement (dépense et recette)

## 3. LE RESULTAT de la section de fonctionnement

Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements de la commune. Pour cette année 2018, le résultat pour la section de fonctionnement est :

Dépenses 2018 : 453 111.94 €  
Recettes 2018 : 563 423.28 €

Résultat 2018 (excédent) : 110 311.34 €  
Excédent de fonctionnement reporté de N-1 : 291 458.74 €

TOTAL Excédent de fonctionnement 2018 : **401 770.08 €**

## B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

### 1. LES RECETTES

Les recettes d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Affectation du résultat	78 406.47
Dotations, fonds divers et réserves	27 272.56
Subventions d'investissement	17 760.12
Dépôts et cautionnements	840.00
<b>TOTAL</b>	<b>124 279.15</b>

- L'affectation du résultat correspond au besoin de financement de la section d'investissement (1068)
- Les dotations, fonds divers et réserves correspondent au FCTVA et à la taxe d'aménagement.
- Les subventions d'investissement correspondent aux subventions reçues pour les travaux
- Les dépôts et cautionnements correspondent aux cautions versées par les locataires entrants (locataires des biens de la commune exclusivement).

## 2. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Remboursement emprunts et dettes	12 932.69
Dépenses d'équipement	85 885.34
<b>TOTAL 2018</b>	<b>98 818.03</b>

- Le remboursement emprunts et dettes correspond à la partie « remboursement du capital » des emprunts (la partie « intérêts » se trouve en section de fonctionnement)
- Les dépenses d'équipement correspondent à : la 5<sup>ème</sup> phase de l'élaboration du PLU, à l'achat de gros matériels (tondeuse, ordinateur portable), réfection de la toiture de l'annexe du multiple rural et des joints de sa façade.

### LE RESULTAT de la section d'investissement :

Dépenses 2018	: 98 818.03 €
Recettes 2018	: <u>124 279.15 €</u>
Résultat 2018 (excédent)	: 25 461.12 €
Excédent d'investissement reporté de N-1	: 52 540.06 €
	<hr/>
TOTAL Excédent d'investissement 2018	: <b>78 001.18 €</b>

### **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018**

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>: 401 770.08</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>: 78 001.18</b>
<b>RESULTAT GLOBAL (excédent)</b>	<b>: 479 771.26</b>

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Adjoint aux finances

Yves PETIT